



## AVIS DE COURSE

# REGATE INTER-ENTREPRISES APOC

**Samedi 14 mai et dimanche 15 mai 2016**

**(Journée de réserve lundi 16 mai) Epreuve comptant pour :**

*Championnat et Trophée Départementaux Habitables 2016-CCI 22- Ports des*

*Côtes d'Armor*

**Autorité Organisatrice : APOC / Loguivy Canot Club**

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2013-2016),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- 1.3 les règlements fédéraux, le règlement du championnat départemental CCI 22, le règlement du trophée départemental CCI-22 habitable 2016
- 1.4 Modification de l'annexe G (identification des concurrents) comme suit : chaque bateau est identifié par le port d'un cagnard fourni par l'organisation de la régata APOC à tribord. La RCV 77 s'applique au regard de l'annexe G modifiée. Les modifications apparaîtront en totalité dans les instructions de course ou leurs annexes.
- 1.6 en cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux [peuvent/doivent] être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- tous les bateaux *en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A ou B ou C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5<sup>e</sup>] catégorie de navigation ou équivalent (- de 6 m). Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [côtière] de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.*

- les bateaux devront présenter une carte HN/Osiris. En l'absence de carte HN/Osiris, la référence est la table des coefficients OSIRIS/HN de l'année en cours (consultation en ligne sur le site de la FFV à l'adresse suivante : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/HN/FRA/tables/home.asp> ). Les skippers déclareront les modifications du bateau par rapport à la série et le comité de course appliquera les pénalités recommandées par le guide Osiris 2016. Suivant leur situation, les concurrents seront classés sur la régata mais ne pourront en l'absence de carte osiris pour certaines catégories être classés dans le cadre du championnat départemental.

- les multicoques sont référencés par la jauge multi 2000 dans le cadre de la Tri Speed Cup.

3.1.2 Les membres de l'équipage doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile 2016 valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2016 pour le bateau

3.1.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 5 DROITS A PAYER

**La régata APOC est une inter-entreprises, à ce titre elle est l'occasion pour les skippers de représenter une entreprise qu'ils ont sollicitée, et qui sait, d'établir des relations plus durables.**

**Le montant des inscriptions s'élève à 80 euros.**

### 7 PROGRAMME

**Vendredi 13 mai 2016 au bar du yacht à Lézardrieux**

18h00 / 20h00 : Confirmation des inscriptions, remise des cagnards. (Caution 30 Euros) et remise des instructions de course.

**Samedi 14 mai 2016 au bar du yacht à Lézardrieux**

10h00 / 11h30 : Confirmation des inscriptions, remise des cagnards. (Caution 30 Euros) et remise des instructions de course.

12h30 : Briefing

14h00 : A disposition du Comité pour le prologue devant Loguivy de la Mer. 1 course

20h00 : Briefing, Résultats du prologue, repas des équipages (14 euros à réserver et payer lors des inscriptions)

**Dimanche 15 mai 2016**

10h00 : A disposition du Comité à 10h devant Loguivy de la Mer. 1 à 3 courses.

18h30 : Résultats au bar du yacht à Lézardrieux

**Lundi 16 mai 2016** : jour de réserve en cas de météo défavorable.



## 9. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

## 11. LES PARCOURS

11.1 Les parcours seront de type : [construits ou côtiers].

11.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

## 13. CLASSEMENT

13.1 [1] course devra être validée pour valider la compétition.

13.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

13.3 Flottes : les bateaux courant au handicap seront répartis en 5 flottes suivant leur définition et leur groupe de handicap net :

La flotte du **Championnat** Départemental est répartie en deux catégories :

**Flotte 1 : grande course groupe Ailes Marines : bateaux équipés « régates » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.**

**Flotte 2 – course groupe Crédit Agricole des Côtes d'Armor : bateaux équipés « régates » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.**

La flotte du **Trophée** Départemental est répartie en deux catégories :

**Flotte 3 - Grande croisière : bateaux de croisière non préparés « régates » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.**

**Flotte 4 - Petite Croisière : bateaux de croisière non préparés « régates » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.**

Coefficients OSIRIS utilisés lors des classements : Celui de la carte OSIRIS valide présentée à l'inscription ( L'utilisation de cette carte permettant une reconnaissance automatique du bateau et de son skipper doit être privilégiée. **Facultative en 2015, elle devient la règle en 2016 pour les bateaux inscrits dans les catégories Course et Grande Course**). En l'absence de carte, référence à la table des coefficients OSIRIS de l'année en cours (consultation en ligne sur le site de la FFV à l'adresse suivante :<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/HN/FRA/tables/home.asp>)

Se référer au règlement du trophée habitable 2016- CCI 22 ports des Côtes d'Armor pour les flottes 1, 2, 3 et 4.

**Pour les flottes 1-2, le classement au trophée CCI-22 peut être remis en cause par l'absence de la carte osiris.**

**Flotte 5 : « Trimarans habitables » de la Tri speed cup si au moins 5 bateaux, flamme Rose**

## 13.4 PROLOGUE

Le prologue du samedi n'est pas pris en compte pour la régates. Il s'agit d'un entraînement préparatoire à la régates pour lequel l'ensemble des équipiers et skippers doivent être en possession d'une licence annuelle ou temporaire 2016 accompagnée d'un certificat médical de moins d'un an et d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les bateaux courant avec à bord un(e) jeune équipier(e) de moins de 18 ans concourront pour « **le trophée culottes courtes** »

## 13.5 EMARGEMENT

Pour le prologue et la régates les bateaux émargeront au bar du yacht club à Lézardrieux au départ et à l'arrivée. Tout bateau ne répondant pas à cette demande pourra être pénalisé.

## 16. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 18. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 20. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel) avant, pendant, après la régates.

## 22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Accueil gratuit au port de Lézardrieux 1 semaine et après, merci dans tous les cas de prendre contact avec la capitainerie du port : 02 96 20 14 22

**Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :**

Gildas Jannin 5 cité de la vallée 22500 KERFOT  
[gildasjannin@gmail.com](mailto:gildasjannin@gmail.com) – 06 88 05 14 29



**Remerciements :** Merci à la ville et au port de **Lézardrieux** pour leur soutien.

